COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PROJET PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - 3ème ECHEANCE

- Conformément à l'article R572-9 du Code de l'environnement, le projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 3ème échéance, est mis à disposition du public pendant deux mois :

du 25 mai au 25 juillet 2022.

- Durant cette période :
  - **Les pièces du dossier sont consultables :**
    - Par voie électronique, sur le site internet de la Communauté urbaine Caen la mer : https://caenlamer.fr/
    - En version papier, au siège de la Communauté urbaine Caen la mer, localisée au 16, rue ROSA PARKS, 14000 CAEN, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
  - **Le public peut formuler ses observations sur ce projet :**
    - Sur un registre ouvert à cet effet, au siège de la Communauté urbaine Caen la mer, localisée au 16, rue ROSA PARKS, 14000 CAEN, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
    - Sur le registre numérique disponible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/3083 .

A l'issue de la consultation, une synthèse des observations du public sur le projet de PPBE sera établie et intégrée au PPBE.

Le Bureau communautaire sera alors amené à délibérer sur l'approbation de ce PPBE.

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE